



Separation , et mode de garde des enfants

Par **mars321**, le **27/12/2009** à **18:43**

Bonjour, mon ex et moi sommes séparé depuis 6 mois , suite a une depression puis une entrees en clinique psychiatrique . Etant encore tres fatigué mon ex compagne vie chez sa mere sur lyon. Je vie avec nos 2 enfants, une petite fille de 4 ans et un petit garçon de 2ans dans le sud de la drome.

Je voudrais connaitre mes droit sur les enfants ,si leur mère ou mon ex belfamille voulait en recupérer la garde, en sachant qu'aucune garde n'a été clarifié juridiquement, mise a part la regularisation des dossier CAF et Paje a mon nom uniquement.

Et je pense partir 15 jour en vacance a l'etrangé, j'aurai bien aimé demander a leur mere de les garder, mais vue l'etat de fatigue physique et spychique que j'ai pue remarqué pendant les jours de fete que nous avons passé en famille, je pense les faires gardé pendant mon absence a m'es parent.

Peut elle venir les recupérer chez m'es parent pendant m'on absence? Et peut elle s'en servire contre moi (abandon ,.....) si le cas echeant vené a passer devant un juge?
merci d'avance pour toute vos reponses

Par **Marion2**, le **27/12/2009** à **18:53**

Bonsoir,

Il faut saisir en courrier recomandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur la garde des enfants ainsi que sur le droit de visite et d'hébergement.

A priori vous n'êtes pas marié, donc un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.